

On s'abonne à Lyon, chez :
 THÉODORE PITRAT, Libraire,
 rue du Péru;
 V^e BARREAU, rue S. t Dominique;
 LUSY, Libraire, rue Lafont, n° 20;
 Et chez tous les Directeurs de
 Poste.

Echo de L'Univers,

Journal

L'Echo de l'Univers paraît :
 Les Mardi, Vendredi et Di-
 manche.

PRIX;
 Trois Mois, 7 fr.
 Six Mois, 13
 Un An, 24
 1 fr. de plus, par trimestre
 pour l'Etranger.

De Littérature, Arts et Sciences, et de Commerce;



Par une Société de Gens de lettres.

La Vérité a besoin d'Echo.

LYON, 7 MAI 1826.

La cérémonie de la translation des restes de St. Jubin, archevêque de Lyon, mort en 1082, aura lieu à St-Irénée, le mardi, 9 de ce mois. Le sermon analogue à la circonstance sera prononcé par M. Delupé, l'un des missionnaires du diocèse. Les restes de ce saint Prélat ont été, comme nous l'avons dit, retrouvés dans les fouilles exécutées pour l'aggrandissement de l'église de St-Irénée. La *Gazette universelle* espère que Mgr. l'archevêque-administrateur voudra bien présider à cette pieuse solennité. Nous pouvons assurer que ce n'est plus une espérance, mais bien une certitude complète. Mgr. de Pins officiera, ce jour-là, dans cet ancien temple. Le Clergé de la ville est invité à cette auguste cérémonie. Une procession doit avoir lieu; les membres de la Confrérie des SS. Martyrs l'accompagneront avec des flambeaux.

— Un violent incendie a éclaté, hier, dans la fabrique de liqueurs appartenant à M. Achard, place Saint-Laurent. Les magasins de M. Noally, situés à peu de distance, ont couru le plus grand danger. Il était six heures du matin, lorsque le feu s'est manifesté. Les flammes étaient aperçues des hauteurs de la Croix-Rousse. En un instant, la maison de derrière, élevée de deux étages, et les hangars, ont été enflammés. Les toits de la maison Noally, et de celles adjacentes, ont été endommagés. La plus grande partie des locataires voisins ont déménagé, et l'église de St.-Paul est encombrée de

meubles. M. Cattet, vicaire, malgré ses infirmités, a été remarqué parmi les travailleurs les plus ardens. Il s'est aidé avec le plus grand zèle au transport des mobiliers. Des secours activement dirigés ont permis de maîtriser le foyer de l'incendie qui était éteint à midi. La fabrique entière et les marchandises de M. Achard ont disparu sous les flammes; lui-même a été atteint aux yeux par l'esprit-de-vin en ébullition. Il était, hier matin, déposé dans la boutique d'un boulanger du voisinage, où on lui prodiguait des secours empressés; mais on craint qu'il perde la vue. Un de ses garçons a eu le corps froissé entre deux barriques enflammées. On nous a dit que la fabrique et la maison étaient assurées.

Quelques gouttes d'esprit-de-vin ayant jailli sur une chandelle allumée, ont causé cet incendie qui a consumé à l'instant 50 ou 60 pièces d'eau-de-vie ou esprit. Le ruisseau enflammé qu'avait produit cette explosion, a donné pendant plusieurs heures les plus vives alarmes à tout le voisinage.

Quelques heures avant cet incendie, le feu s'était manifesté dans les magasins d'un marchand de dentelles, rue Clermont. Promptement étouffé, il n'a commis que de légers dégâts.

— Quelques personnes ont remarqué, avec raison, que la session des assises du second trimestre était avancée d'un mois. On en trouve la raison dans l'intention où est la Cour d'empêcher que la tenue de la troisième session ait lieu dans le mois de septembre, de manière à priver les magistrats, qui composent la Cour d'assises, d'une partie de leurs

vacances. Au moyen de ce nouvel arrangement, la session de septembre sera reportée au mois d'août.

— Une commission spéciale, composée de MM. Revoil, Tabareau et Rey, est chargée de rédiger les règlements de l'établissement provisoire qui doit servir de type et de modèle pour l'organisation définitive de l'école dite *la Martinière*.

— C'est le 5 mai que s'est ouverte la session annuelle du conseil municipal de la ville de Lyon. Nous connaissons plus tard les objets qui doivent faire la matière de ses délibérations.

— M. le vicomte de Châteaubriant est arrivé, vendredi matin, pour prodiguer ses soins empressés à la vicomtesse son épouse, dont l'état était hier un peu moins critique, et semblait laisser quelque espoir d'un prochain rétablissement. Le noble pair est descendu à l'hôtel de Provence, où est logée M^{me} la vicomtesse. On s'étonne de ne pas voir les habitants des hôtels de la Préfecture et de l'État-Major-Général s'empresser d'offrir une partie de leurs salons brillants pour recevoir un des personnages les plus célèbres de notre époque, qu'une circonstance douloureuse retient dans nos murs. On s'honore soi-même en respectant une disgrâce honorable. De pareils sentiments ne peuvent paraître hostiles au pouvoir. Serions-nous réduits à appeler courage le simple accomplissement des devoirs les plus doux à remplir? Quoi qu'il en soit, M. de Châteaubriant est, à Lyon, logé à l'hôtel.

— Il paraît que les voleurs ne veu-

lent plus se borner à des attaques faciles. L'hôtel du lieutenant-général avait été le point de mire de leurs tentatives infructueuses. C'est maintenant vers le palais archiépiscopal qu'ils dirigent leurs pas. Trois d'entre ces honnêtes industriels s'y sont introduits dans la nuit de mercredi : leur arrivée et leurs projets étaient connus de la Police, qui avait placé plusieurs de ses agents dans l'intérieur du palais. Il paraît que Morpheus, un autre dieu les avait délaissés, en peu de leur surveillance habituelle. Les agents n'ont pu saisir les voleurs, qui se sont évadés, emportant un petit meuble, seul objet qu'ils aient pu dérober. Ils avaient pénétré dans les appartemens en escaladant la fenêtre située du côté du quai, et en brisant plusieurs barreaux de fer, où l'on a remarqué quelques traces de sang, qui déposent des efforts qu'ils ont faits à plusieurs reprises, et de la résistance qu'ils ont dû éprouver. Espérons qu'une autre fois la Police prendra mieux ses précautions, ou emploiera des agents qui possèdent plus d'intelligence.

— Deux malfaiteurs, traduits devant la Police correctionnelle, se sont évadés, ainsi que nous l'avons raconté, dans le trajet de la prison au palais, en coupant le cordon qui les tenait liés l'un à l'autre. Les deux huisiers de service, qui étaient chargés de la conduite et de la garde de ces deux prisonniers, ont été mis en prévention à raison de la négligence et de l'incurie qui leur sont reprochés. Ils se nomment Piot et Duccard. Ils sont cités à comparaître devant le Tribunal, en l'audience de lundi prochain, 8 de ce mois. On croit qu'ils se justifieront facilement du reproche qui fait l'objet de l'accusation, et qu'ils seront renvoyés de la plainte du ministère public.

— Le nommé Vimort, éditeur responsable du *Journal du Commerce*, a émis appel du jugement qui le condamne à 300 fr. d'amende et 15 jours d'emprisonnement, pour diffamation et injure envers M. le Maire de Lyon. On parle vaguement d'un appel à minima de la part du procureur-général. Il serait doublement fâcheux pour l'éditeur que son propre appel eût été peut-

être le signal du pourvoi du ministère public.

TRIBUNAUX DE LYON. POLICE CORRECTIONNELLE.

La Police était instruite que des escrocs s'étaient dirigés de Paris sur notre ville, qu'ils étaient porteurs de rouleaux renfermant des pièces fausses en plomb, qu'ils voulaient échanger contre des espèces. Le commissaire de police Séon crut reconnaître, sur la place Louis-le-Grand, trois des individus qui lui étaient signalés. Pendant qu'il se rendait au poste, pour y requérir l'assistance de la force armée, un de ces malfaiteurs s'échappa ; les deux autres ont été arrêtés. Ce sont les nommés Charles-Ferdinand Moroval, âgé de 34 ans, manouvrier, natif du département de la Somme, et Pierre Peltre, âgé de 35 ans, sans domicile, né à Metz. Ce dernier a déjà subi un emprisonnement de trois années. On l'a vu, le jour même de son arrestation, pénétrer et sortir avec un air d'aisance des appartemens de M. de Fleurieu, qui, le voyant passer, ne conçut aucun soupçon. On présume qu'il voulait dérober les bijoux et autres effets appartenant à la femme de chambre. Les deux prévenus ont été traduits devant la Police correctionnelle, dans son audience du 2 mai. Moroval, déclaré coupable de vagabondage, et de s'être servi d'un passeport qui lui était étranger, a été condamné à un an de prison. Peltre, convaincu de vagabondage seulement, a été condamné, attendu son état de récidive, à la même peine que son complice, et à être placé, lors de sa sortie, sous la surveillance spéciale du Gouvernement. On a appliqué à ce dernier le double du maximum des peines portées contre les vagabonds.

ALBUM LYONNAIS.

L'association pour la propagation de la Foi célèbre son anniversaire, le jour où l'Eglise fête l'Invention de la Croix. Cette solennité tombe au 5 mai. Elle a été l'objet de pieuses cérémonies, dans plusieurs de nos églises, et des discours analogues à la circonstance ont été prononcés. On dit que cette humble institution, dont le sujet et le but sont bien clairs et bien déterminés, a néanmoins inspiré des défiances injustes, excité des soupçons calomnieux. Nous ne nous en plaindrons pas. Si elle eût provoqué les éloges de certains individus, c'est alors que nous aurions dû douter, et que nous élèverions, en effet, des doutes sur son efficacité.

— Le flaneur, dont nous avons inséré les *Malices* dans notre avant-der-

nier N^o, se plaint d'une omission importante, que nous devons réparer.

Les malins disent encore, nous écrit-il, que M. Singier augmente ou diminue le nombre des entrées de faveur accordées aux journalistes, en proportion des éloges et des critiques dont sa troupe, son répertoire, ses talens et son caractère sont l'objet, dans telle ou telle Feuille de la cité. Ce directeur de théâtres se comparerait-il à un grand-seigneur, et les gazetiers, à des courtisans, dont il faut payer les éloges, ou punir la franchise ?

— C'était trop peu d'une nouvelle édition de l'ancien *Indicateur*, que les presses de Rusand nous promettent depuis quelques jours, le libraire Bailly va publier un *Almanach* des vingt-cinq mille adresses, pour la ville de Lyon. L'exactitude fait seule le mérite de cette espèce de travail, et le Public aura bientôt mis l'*Indicateur* et l'*Almanach* à leur véritable place.

— L'intérêt personnel fait souvent oublier les principes de l'éternelle équité aux esprits les plus droits : un noble comte, qui est l'un de nos députés, en fournit le triste exemple ; il est, dit-on, au des actionnaires principaux du canal de Givors. Dans le débat qui s'est élevé, au sujet de la pétition des propriétaires de ce canal, contre l'établissement du chemin de fer, ce député est celui qui a parlé avec le plus d'aigreur, et le plus de force, en faveur de la requête. « Les auteurs » de ces entreprises, a-t-il osé dire, » n'ont d'autre but que de créer des » actions pour les vendre à des dupes, » et disparaître ensuite. »

— Nous partageons l'avis de l'*Éclair* sur plusieurs articles du budget de la ville pour l'année 1826 ; mais nous sommes loin de nous trouver d'accord avec lui, quand il déclame contre la police et les sommes qui lui sont affectées. On sait qu'elle ne peut se faire qu'en employant des êtres immoraux, des agents secrets, qui deviendraient inutiles, et même dangereux, du moment qu'ils seraient connus. Les dépenses de la police secrète doivent donc être cachées avec le plus grand soin. Le capital qu'on lui accorde excède-t-il les be-

soins ordinaires de notre population ? Que ce journal se rappelle les justes plaintes qu'il faisait entendre, il y a près de trois mois, lorsque chaque feuille publique était remplie, tous les jours, à Lyon, des détails de vingt vols avec escalade on fausses clés. On entendait de tous côtés ces mots : *Faites des sacrifices, s'il le faut; doublez les sommes consacrées à ce service, et garantissez-nous des voleurs; assurez notre repos.* Aujourd'hui le nombre des vols a sensiblement diminué, et les choses paraissent rentrer dans leur état ordinaire. Aussitôt, semblables à ces matelots qui prient le ciel avec ferveur pendant la tempête, et blasphèment au retour du beau temps, voilà ces mêmes journalistes qui viennent soutenir la thèse de l'inutilité de la police. Le fait est cependant trop récent pour qu'on l'ait déjà oublié : évitons au moins des contradictions aussi apparentes et aussi bizarres.

— Plusieurs médecins en plein vent stationnent sur nos places. Savez-vous comment un journal les désigne ? Ce sont des charlatans, direz-vous. Vous n'y êtes pas encore. Que sont-ils donc ? Apprenez-le, et frémissez : ce sont des *Jésuites*. Le journaliste vous le dit sans rire. En vérité, quand ces folliculaires indépendans, à deux sols la ligne, nous débitent d'aussi pauvres niaiseries, nous ne savons s'ils veulent défendre ou tourner en ridicule le parti dont ils savent faire *métier et marchandise*.

— Les propriétaires de la salle des Célestins reçoivent, à titre de loyer, le dixième brut de la recette de ce théâtre. L'augmentation du prix des places vient encore accroître cet énorme revenu. Avec des moyens aussi puissans, il serait facile, ce me semble, à ces messieurs, d'exécuter au moins quelques-unes des réparations d'urgence que réclame l'état de vétusté de la salle. Nous ne parlons pas des décors. Leur délabrement et leur malpropreté sont depuis long-temps reconnus et signalés en vain. Mais nous ne pouvons nous taire sur la disposition intérieure des secondes loges, dont les banquettes, qui ne sont pas même recouvertes de

la toile la plus grossière, tombent en ruine de toutes parts, et menacent la sûreté des spectateurs. Le parquet n'est pas dans un état plus brillant. Les portes de l'amphithéâtre ferment à peine, et l'on parvient à l'une d'elles, du côté de la façade, par une échelle presque droite, qu'on n'oserait employer pour le service d'un grenier à foin. Cette parcimonie, chez des propriétaires riches, qui reçoivent tous les soirs des sommes considérables, ne saurait s'expliquer que par l'esprit de lésine ridicule et d'avarice coupable. Cependant le Public qui paie a droit à quelques égards. Nous vous permettrons encore, si vous le voulez, de lui montrer en perspective une charpente vermoulue, des boiserie dégradées, et des toiles jadis peintes, aujourd'hui mises à nu. Mais, pour Dieu, songez à la commodité, ou plutôt à la sécurité des spectateurs. On aurait pu, pendant le temps de la fermeture de cette salle, à cause de la solennité de Pâques, exécuter les travaux les plus indispensables, et dont la nécessité, chaque jour croissante, finira par éloigner les spectateurs, qui redouteront alors de véritables dangers.

— Le premier début d'*Anselme* a été des plus orageux. Le Parterre des Célestins lui-même, si renommé pour son excessive indulgence, s'est laissé aller au plaisir d'adresser au débutant une bordée de sifflets, à la fin de la représentation de *la Somnambule*, où il avait osé s'essayer dans le rôle de *Gustave*. Nous affligerions sans but cet artiste, si nous lui disions que le Public, dans sa sévérité, n'a pas été tout-à-fait injuste.

— Au joli vaudeville intitulé : *Les premières Amours*, a succédé *l'Ambition au Village*, pièce qui appartient au même genre. L'agréable intrigue de cette bluette, qui étincelle de détails piquans, échappe à l'analyse. M^{me} Adam a été charmante dans le rôle de *la petite Paysanne*, que le tisserand devenu maire veut abandonner. *Leppel*, dans le personnage de *Pigeonneau*, espèce de bel-esprit bavard de la commune, a fait la fortune de l'ouvrage, qui est destiné à fournir une carrière assez longue.

— On avait cru que les représentations à bénéfice étaient supprimées aux Célestins : l'affiche d'hier nous apprend que nous sommes dans l'erreur. *Herguez* est le premier artiste qui jouira d'une semblable représentation. Le tirage de ces bénéfices, pour l'hiver et l'été, a eu lieu, il y a quatre jours, entre les acteurs.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

Le président du Tribunal de 1^{re} instance de Pau est mort, dans cette ville, le 11 avril. Il était âgé de 76 ans.

— Les exercices de l'abbé Guyon, à Toulouse, sont suivis avec assiduité par les Fidèles de tous les rangs. Des places sont réservées pour les soldats de la garnison, qui se portent en foule aux conférences du célèbre Missionnaire.

— Des manœuvres furent pratiquées, au mois de novembre dernier, dans la place de St-Sébastien, en Espagne, où nous tenons garnison. Le colonel du 3^e léger, le lieutenant porte-drapeau et un autre militaire sont traduits devant un conseil de guerre convoqué à Bayonne. Espérons que cet officier supérieur triomphera de cette épreuve, et qu'il fera éclater sa justification.

— On se rappelle l'évasion de plusieurs condamnés aux travaux forcés, qui s'échappèrent des prisons de Pau. Ils ont tous été repris, à l'exception de quatre. Le geôlier et l'un de ses guichetiers ont été condamnés, l'un à 5 et l'autre à six mois de détention, et les forçats chacun à un an d'emprisonnement. Ils subiront cette peine à l'expiration de celle qu'ils ont à faire en vertu des divers arrêts qui les frappent.

— Dans un des quartiers les plus peuplés de Paris, à 3 heures du matin, le 29 avril, au faubourg Poissonnière, quatre voleurs masqués ont pénétré dans l'appartement d'un propriétaire, qu'ils ont garotté, et frappé de plusieurs coups d'un instrument tranchant. Ils lui ont enlevé 13,500 fr. en numéraire. C'est l'assassinat du changeur Joseph qui a été répété, malgré le

juste exemple que vient de faire la Cour d'assises de la Seine.

— Un capitaine en retraite, du département de Lot-et-Garonne, dans son indignation contre les meuniers, a imaginé de faire part de ses plaintes à la Chambre des députés, à laquelle il a dénoncé l'infidélité de ces mêmes meuniers, aussi ancienne que le monde et les moulins. Il a demandé gravement que des inspecteurs soient chargés de surveiller les gens de cette profession. Leur salaire serait payé, au moyen d'un supplément de prix de mouture. En vérité, on doit croire que certains de MM. les provinciaux ont pour but de déridr le front de nos graves législateurs. L'adversaire des meuniers a beaucoup égayé, dit-on, l'illustre aréopage.

— On a vu qu'un incendiaire de 16 ans a été condamné à mort à Paris; un empoisonneur de 13 ans et 172 vient d'être traduit devant la Cour d'assises d'Orléans. Déclaré coupable par le jury, il a été condamné à 12 années d'emprisonnement et à 10 de surveillance. Ce petit misérable avait, dans un âge aussi si tendre, arrêté le projet d'empoisonner son maître, avec une forte dose d'arsenic qu'il avait versée dans sa soupe. Ce crime n'a été qu'une tentative coupable, que l'accusé n'a pu consommer, parce qu'on s'est par bonheur aperçu de la présence, dans les aliments, d'une substance vénéneuse.

— Les inventeurs ne s'arrêtent pas en si beau chemin. La vapeur jusqu'ici avait été appliquée à certains mécanismes, et surtout à la remonte des rivières. Voilà que les boulangers aussi ressentent les effets de la vapeur; ceux de Paris viennent de voir fonder un établissement immense, qui promet d'alimenter la moitié de la capitale sans leur secours. Il s'agit d'une vaste boulangerie qui se composera de trente-six fours, et d'un grand nombre de moulins mus par mécanisme à vapeur. Ce projet gigantesque est soumis à l'Autorité supérieure, et va, dit-on, être bientôt mis à exécution.

— Le camp de César, près de Diep-

pe, est l'objet de fouilles immenses, entreprises et exécutées par souscriptions. Elles ont produit déjà des découvertes importantes, qui seront suivies d'autres plus précieuses.

— Manchester, en Angleterre, est le théâtre des plus graves excès. Une foule affamée, composée d'ouvriers sans travail, parcourt les manufactures, et se livre aux désordres les plus révoltants. Ces furieux ont arrêté, entre eux, le projet de briser tous les métiers des manufactures qu'ils visitent en grand nombre, et dans tous les sens, avec cette intention criminelle. Une grande quantité de métiers a déjà senti les effets de leurs terribles menaces. C'est une désolation générale chez les fabricans de la contrée, et la force armée est presque impuissante pour réprimer d'aussi dangereux écarts.

VARIÉTÉS.

M. Tourron, curé de Balaruc-les-Bains, porte aux poètes le plus tendre intérêt. Nous serions disposés à croire qu'il rend quelques hommages furtifs aux Muses, dont il brûle de rendre publiques les relations avec lui. Nous avons avec plaisir reproduit dans notre Feuille ses réflexions sur le préjugé, qui s'élève, parmi les commerçans, contre la littérature, la poésie en particulier, et ceux qui s'en occupent. Mais voilà que M. le curé revient à la charge, feignant sans doute d'avoir, parmi ses lecteurs, quelques opposans, qu'il a mission de convertir. Les idées communes, et les expressions ambitionnelles, qui dominent dans sa première Epître au *Véridique de Montpellier*, sont surpassées par la répétition qu'il fait, dans la seconde, des mêmes raisonnemens et des mêmes observations. Nous n'hésitons donc pas à mettre ces dernières doléances fort au-dessous des premières.

— La paille tressée en réseaux avait jusqu'ici été employée à garantir les traits charmans des belles de nos cités: une invention vient d'accroître la valeur de la paille. On assure qu'on a trouvé le moyen de la faire servir à fabriquer du papier. Ecrivains faméliques, qui pâlissez sur les livres, et

qu'un misérable réduit reçoit chaque soir, déridez-vous avec Brunet et Odry, et dites, en marchant sur leurs traces, que, grâce à cette invention merveilleuse, vous êtes doublement sur la paille.

ANNONCES.

AVIS.

— 29. M. Berlier, chirurgien-dentiste, a l'honneur de prévenir les personnes qui désirent être opérées par lui, qu'elles doivent se présenter d'ici au 25 mai, tems qu'il a fixé pour ses opérations du printemps. Il a déjà opéré 21 cataractes, 2 pupilles artificielles, 3 fistules lacrymales et 1 loupe carcinomateuse à la paupière supérieure.

Le sieur Berlier est visible, depuis sept heures du matin jusqu'à onze heures, et depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à cinq, dans son domicile, place Louis-le-Grand, N° 20, au troisième.

BOURSE DE PARIS.

COURS AUTHENTIQUE, 3 Mai.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Mars 1826. — 96 f. 60 c. 65 c. 70 c. 65 c. 60 c. 96 f. 50 c. 60 c.
Trois pour cent, 64 f. 60 c. 55 c. 45 c. 40 c. 45 c.
Obl. de la Ville Paris, J. de Avril, Action de la banque 2005 f.
Rente de Naples, 73 fr. 90 c. 80 75 c. 80 c.
Rente d'Espagne, Emprunt royal d'Espagne, 1823. Jouis. de Janvier 1826. — 44 44 1/8.
Emprunt d'Hai i,

PRIX DES GRAINS.

Marché de Lyon du 6 Mai 1826.

Le double-Boisseau.

Froment beau.	4	20
Id. moyen.	4	10
Id. moindre.	4	
Seigle beau.	2	80
Id. moindre.	2	70
Orge belle.	2	40
Id. moindre.	2	30
Mais.	2	85
Blé noir.	1	85
Avoine.	2	
Pommes de terre rouges.	1	40
Id. blanches.	1	40

THÉÂTRES.

CELESTINS. — Le Moulin des Etangs, ou les Insurgés. — Les Paysans, ou l'Amour au village. — Le Chiffonnier, ou le Philosophe nocturne.

LOTÉRIE.

Tirage de Paris, du 5 mai 1826.
81—37—73—34—83.